



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Le 3 mai 2016

DISTRICT DE JOLIETTE

AVIS

COUR DE PRATIQUE

APPEL DU RÔLE, À COMPTER DE 9 HEURES

PRENEZ AVIS qu'à compter du 1^{ER} **SEPTEMBRE 2016**, les causes seront appelées dans l'ordre suivant – les jours de pratique – à savoir :

1. Causes contestées du 2.08;
2. Prolongation de délai;
3. Causes apparaissant au rôle de suivi;
4. Causes transférées par le greffier-spécial.

L'honorable Claude Auclair, j.c.s.
Juge coordonnateur de la Cour supérieure du district de Joliette